

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties  
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Compte rendu résumé de la 12<sup>e</sup> séance du Comité II

12 juin 2007: 14 h 5 – 16 h 45

Président: C.S. Cheung (Chine)

Secrétariat: J. Barzdo  
S. Nash  
J. Sellar  
M. Yeater

Rapporteurs: J. Boddens Hosang  
S. Ferriss  
R. Mackenzie  
C. McLardy

Le Secrétariat annonce que les Iles Salomon deviendront Partie à la CITES le 24 juin 2007, et la République kirghize le 2 septembre 2007, devenant ainsi les 171<sup>e</sup> et 172<sup>e</sup> Parties.

**Interprétation et application de la Convention**

**Questions relatives au contrôle du commerce et au marquage**

40. Systèmes informatisés pour les permis CITES (suite)

Le Président demande confirmation que les projets de décisions amendés, présentés dans le document CoP14 Com. II. 13 représentent l'accord du Comité, ce qui est approuvé par consensus.

43. Efficacité du système CITES d'étiquetage universel des crocodiliens (suite)

et

46. Commerce de certains spécimens de crocodiliens (suite)

Le Président présente le sujet, rappelant qu'il a été décidé de fusionner les décisions résultant des documents CoP14 Doc. 43 et CoP14 Doc. 46. Il invite l'Allemagne, en tant que président du groupe de rédaction, à prendre la parole. L'Allemagne déclare qu'un accord a été trouvé concernant le texte de deux projets de décisions à l'adresse du Comité permanent, comme suit:

*14.xx A sa 57<sup>e</sup> session, le Comité permanent lance un processus d'examen de la mise en œuvre et de l'efficacité du système universel d'étiquetage ainsi que du commerce des petits articles en cuir de crocodiliens, y compris leurs effets sur l'efficacité de la Convention. Il établit à cet effet un groupe de travail composé de représentants de pays d'importation et de pays d'exportation, du Comité pour les animaux, du Secrétariat et*

*d'autres parties intéressées. Le groupe de travail, qui pourrait travailler par voie électronique, est chargé d'accomplir les tâches suivantes:*

- a) examiner la mise en œuvre et l'efficacité du système universel d'étiquetage;*
- b) examiner la mise en œuvre de la délivrance de documents CITES pour les petits articles en cuir de crocodiliens ainsi que l'efficacité qu'il y a à délivrer ces documents et à effectuer les contrôles correspondants;*
- c) examiner comment et dans quelles conditions alléger la charge administrative de travail liée au commerce des petits articles en cuir de crocodiliens tout en garantissant l'origine légale des spécimens; et*
- d) faire rapport au Comité permanent à sa 58<sup>e</sup> session sur les résultats de ses travaux.*

*14.xx A sa 58<sup>e</sup> session, le Comité permanent examine le rapport du groupe de travail établi au titre de la décision 14.xx et soumet, s'il y a lieu, ses recommandations à la Conférence des Parties à sa 15<sup>e</sup> session.*

Les Etats-Unis d'Amérique soutiennent ces projets de décisions.

L'Argentine suggère d'ajouter lance un processus d'examen dans la première phrase de la première décision, après "à sa 57<sup>e</sup> session". Elle se déclare préoccupée par la référence aux articles en cuir de petits crocodiliens dans les paragraphes b) et c) du premier projet de décision, notant qu'on ne sait pas clairement quels petits articles sont facilement identifiables. L'Allemagne et le Secrétariat précisent que le groupe de travail proposé examinera cette question. Après discussion sur le sens de "son" dans la première phrase du premier projet de décision, il est décidé de remplacer ce mot par "leurs" pour qu'il soit bien clair que l'on fait référence à la fois au système d'étiquetage universel et au commerce. Avec ces amendements, les deux projets de décisions sont acceptés.

### 30. Rapports sur le commerce de plantes reproduites artificiellement (suite)

La Suisse présente les projets de décisions contenus dans le document CoP14 Com. II. 14, notant que plusieurs pays ont déjà mis en place un processus d'établissement de rapports sur le commerce de plantes reproduites artificiellement et qu'une analyse ainsi qu'une harmonisation des rapports seraient utiles. A la question de savoir à quelles sessions il est fait référence dans le document, la Suisse répond qu'il s'agit de la 58<sup>e</sup> session du Comité permanent et de la 15<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.

Les Etats-Unis suggèrent d'ajouter tenant compte des résultats des paragraphes a) et b) ci-dessus, au début du point c) du projet de décision adressé au Secrétariat.

Avec ces amendements, les projets de décisions contenus dans le document CoP14 Com. II. 14 sont approuvés.

Le Comité passe alors en revue les comptes rendus résumés de ses sessions précédentes. Concernant le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 1, le Japon propose, au troisième paragraphe avant la fin du point 11 de l'ordre du jour, d'ajouter le texte "d'un processus de médiation avant la prise de mesures punitives, c'est-à-dire" après le texte "souligne l'importance". Il suggère aussi d'amender la première phrase du troisième paragraphe sous le point 7.3 de l'ordre du jour, comme suit: "Le Japon estime que ce groupe de travail devrait avoir une composition restreinte et que si l'augmentation proposée des la proposition d'augmenter les ressources en personnel est nécessaire, elle doit être basée sur le renvoi et l'engagement de personnel est inutile. Il suggère des réaffectations au sein du personnel du Secrétariat". Avec ces amendements, le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 1 est adopté.

L'Argentine suggère d'amender comme suit la première phrase du cinquième paragraphe du point 7.3 du compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 2: L'Argentine considère que la présentation du programme de travail chiffré rend les comparaisons difficiles et... Le Président note qu'il faudrait inclure la Norvège après "le Japon" dans la deuxième phrase du quatrième paragraphe du point 7.3. Avec ces amendements, le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 2 est adopté.

L'Argentine annonce qu'elle a soumis par écrit ses commentaires au Secrétariat concernant les comptes rendus résumés. Le Président demande au Secrétariat d'en tenir compte. Dans le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 3, l'Argentine suggère de modifier comme suit la troisième phrase du premier paragraphe du point 23 de l'ordre du jour: "Elle fait observer que le texte de la Convention ne contient aucune disposition concernant la prise de sanctions." Le document est adopté avec cet amendement.

Concernant le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 4, l'Argentine suggère que les deux premières phrases du premier paragraphe sous le point 45 de l'ordre du jour soient libellées comme suit: "L'Argentine estime que les modifications proposées pour la résolution Conf. 13.7 sont trop compliquées et fait remarquer que la portée d'"objets personnels et à usage domestique" est définie dans la législation nationale et ~~convient avec~~ l'Indonésie convient qu'elles se heurtent aux questions de souveraineté nationale. L'Argentine suggère que les Parties fassent des propositions de modification de la liste des espèces qui figure dans la résolution Conf. 13.7 à chaque session de la Conférence des Parties".

Les Etats-Unis proposent les changements suivants au troisième paragraphe du point 16 de l'ordre du jour: "~~L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, et les Etats-Unis, s'accorde à dire qu'il est intéressant d'envisager d'animer le collège virtuel au travers d'un mécanisme autre que le Secrétariat~~ ainsi que les Etats-Unis, estiment qu'il vaut la peine d'étudier l'option de faire gérer le collège virtuel par une autre entité que le Secrétariat et qu'il pourrait être plus efficace de tirer parti de programmes d'enseignement à distance en cours estime que cela vaut la peine d'être étudié."

En ce qui concerne le compte rendu de la discussion sous les points 8.4 et 16, l'Argentine, les Bahamas, le Mexique et le Pérou sont d'avis que les idées exprimées dans les projets de décisions du document CoP14 Doc. 8.4 concernant le cours de maîtrise de Baeza ne devraient pas être abandonnées, et qu'il importe que le Secrétariat continue de coopérer avec les organisateurs. Le Secrétariat assure qu'il continuera de coopérer comme il l'a toujours fait. Répondant à la demande d'éclaircissement d'IWMC-*World Conservation Trust* à propos de la dernière phrase du dernier paragraphe du point 16 de l'ordre du jour, le Président suggère de remplacer "Cette recommandation est acceptée" par Ce projet de décision est accepté.

Le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 4 est adopté avec ces amendements.

Concernant le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 5, l'Argentine a soumis par écrit au Secrétariat un commentaire dans lequel elle propose d'ajouter les Etats et devant "des organisations régionales de gestion des pêches", au point 18.1 de l'ordre du jour, premier paragraphe, page 3. Elle propose également de remplacer, dans le même paragraphe, "mais qu'il a son propre rôle à jouer; il ne devrait pas débattre d'avis scientifiques de la même manière qu'un groupe d'experts" par et n'a pas d'experts en mesure d'examiner les conclusions du Groupe d'experts consultatif de la FAO. Le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 5 est adopté avec ces amendements.

Concernant le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 6, au point 19.1 de l'ordre du jour, les Etats-Unis signalent une correction, à la dernière ligne du huitième paragraphe, qui ne concerne que le texte anglais. Le Secrétariat note qu'une dernière phrase doit être ajoutée sous ce point de l'ordre du jour: L'annexe au document CoP14 Doc. 19.1 est acceptée telle qu'amendée. Le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 6 est adopté avec ces amendements.

Concernant le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 7, les Etats-Unis proposent de supprimer le point final à la fin du troisième paragraphe du point 24 de l'ordre du jour et d'ajouter de la 58<sup>e</sup> session du Comité permanent, comme proposé par le Secrétariat. Ils proposent en outre, au huitième paragraphe, à la deuxième ligne de supprimer "appuyée par les Etats-Unis d'Amérique,". L'Argentine propose une modification pour la version espagnole. Au point 26 de l'ordre du jour, page 4, l'Argentine propose d'ajouter s'ils sont jugés appropriés, après "devraient être adoptés" à la sixième ligne du troisième paragraphe, et de supprimer "et se fonder sur les orientations données par le groupe de spécialistes de la lutte contre la fraude". TRAFFIC propose de remplacer "MIKE-ETIS" par EU-TWIX au septième paragraphe du point 25 de l'ordre du jour. IWMC-*World Conservation Trust* fait remarquer que l'avant-dernier paragraphe du document, page 4, semble incomplet. Le Secrétariat confirme qu'il faut ajouter, à la fin, les mots afin qu'il puisse faire rapport à une séance ultérieure. Le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 7 est adopté avec ces amendements.

Concernant le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 8, au point 32 de l'ordre du jour, troisième paragraphe, le Brésil demande de supprimer "et le Brésil" dans la troisième phrase et d'ajouter , appuyée par le Brésil, après "une prérogative des Parties et". Enfin, il propose d'ajouter la nouvelle phrase suivante après "les règles du commerce international.": Le Brésil souligne en outre que l'examen des incitations dans les instances environnementales ne devrait pas servir à légitimer l'octroi de subventions à la production ou à l'exportation. Le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 8 est adopté avec ces amendements.

Le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 9 est adopté.

Concernant le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 10, les Etats-Unis proposent une modification ne concernant que l'anglais. Le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 10 est adopté tel qu'amendé.

Le Président invite le Président du groupe de travail sur le budget à indiquer les progrès du groupe. Ce dernier indique que le groupe n'est pas parvenu au consensus et présentera au Comité, le mercredi 13 juin, les deux options qui ont été discutées: un scénario de croissance nominale de 0% et un scénario de croissance nominale de 21%. Le Président du groupe de travail remercie les membres du groupe pour leur participation et leur attitude constructive et demande aux Parties de réfléchir jusqu'au lendemain au moyen de trouver un accord. Le Président du Comité II réitère cette demande.

Le Président lève la séance à 16 h 45.